Lames & dalles vinyle.
conditions de garantie.

BERRY ALLOC

LVT	Système d'assemblage	Collection*	Résidentiel	Commercial
Rigid click avec sous-couche intégrée	2G	ZENN 30	20 ans	5 ans
	5G	ZENN 55	À vie	10 ans
		SPIRIT SOUL 55	À vie	10 ans
Glue down (collé en plain)	Glue down (collé en plain)	ZENN 30	15 ans	3 ans
		ZENN 55	À vie	10 ans
		SPIRIT SOUL 55	À vie	10 ans

Pour toutes les tailles/formats de lames et de dalles.

Conditions générales

Cette garantie limitée est accordée par BerryAlloc NV, dont le siège social est situé Industrielaan 100, 8930 Menen, Belgique, inscrite au registre des personnes morales de Gand, Belgique (division Kortrijk) sous le numéro d'enregistrement 0463.120.461.

Que couvre cette garantie limitée ?

Ce document de garantie est valable pour les revêtements de sols lames et dalles vinyle LVT et les accessoires BerryAlloc. La garantie limitée ne peut être invoquée que si toutes les conditions ci-dessous sont dûment et correctement remplies. En cas de doute, vous pouvez contacter le revendeur ou le distributeur.

1. La garantie limitée s'applique uniquement à la première installation par le client initial. La garantie limitée n'est pas transférable. Le client initial est le client mentionné sur le document d'achat en tant qu'acheteur.

2. La garantie limitée s'applique à tous les produits LVT dans la mesure où ils ont été achetés après la date d'édition du présent document.

3. La garantie limitée ne s'applique pas aux défauts visibles avant ou pendant la pose.
   Les lames / dalles LVT et les accessoires doivent être vérifiés avant et pendant la pose, sous un éclairage optimal, afin de déceler les éventuels défauts visibles. Lorsque des défauts visibles sont présents avant la pose, le distributeur doit être informé. Les réclamations ne seront pas acceptées à une date ultérieure. Tout défaut visible doit faire l'objet d'une réclamation avant de procéder à l'installation. Les réclamations pour des défauts visibles après l'installation des produits sont explicitement exclues par la présente.

4. Le produit doit être installé et entretenu conformément aux instructions d'installation et d'entretien de BerryAlloc en vigueur à la date d'achat. Le manuel d'installation est disponible sur le site web (www.berryalloc.com). Si l'installation a été réalisée par une entreprise professionnelle, celle-ci est tenue de renvoyer l'utilisateur final au guide d'entretien et au document de garantie.

5. La garantie limitée n'est valable et ne peut être invoquée que dans la mesure où le produit a été installé dans des zones correspondant à son utilisation prévue, et conformément à la classification d'usage mentionnée sur l'emballage. Une description des différentes classifications d'usage est disponible sur le site web de l'ERFMI. (https://erfmi.com/resilient-products/product-classes/).

Exclusions et limitations de la garantie limitée

Outre les limitations de garantie énumérées ci-dessus, les exclusions, limitations et conditions suivantes s'appliquent à la présente garantie limitée :

1. On-respect des instructions du manuel d'installation avant, pendant et après l'installation. (Par exemple, dommages dus à l'humidité du sol).

2. Usure de surface. L'usure de surface se définit comme des tâches d'usure mesurant plus de 1 cm². Ces taches ne doivent pas être le résultat d'une installation ou d'un nettoyage inadéquats, ou de dommages tels que des rayures et des impacts. Pour protéger convenablement le produit, il convient d'utiliser des patins feutrés pour les meubles, des paillassons sans caoutchouc et des roulettes souples ou des tapis de protection placés sous les chaises à roulettes.

3. La garantie limitée du produit ne s'applique qu'aux défauts inhérents au produit livré. Cela signifie que la garantie limitée ne couvre pas les dommages causés au produit par :

- Le transport, le stockage et la manutention.
- Une installation effectuée selon des modalités autres que celles décrites dans le manuel d'installation.
- Des accidents, une utilisation inappropriée ou abusive du produit, ayant causé :
  - Des craquelures, des impacts et des fissures dus à la chute d'objets contondants, abrasifs ou coupants.
  - Des rayures ou des dommages de finition liés au ponçage, à la poussière (c'est-à-dire au non-respect des précautions préconisées dans le chapitre « Entretien » figurant dans les instructions d'installation de BerryAlloc) ou à d'autres matériaux abrasifs, indépendamment du fait qu'ils soient l'oeuvre d'un sous-traitant, d'une société de service ou de l'utilisateur final.
  - Des produits de pose alternatifs, la plomberie, des fuites d'appareils, une absence de protection du revêtement de sol contre les appareils générateurs de chaleur, des taches ou des dommages causés par des chaises ou des meubles lourds.
  - L'usure naturelle (liée au vieillissement), c'est-à-dire des rayures, des changements de patine, une décoloration, la présence de traces de frottement et d'autres marques similaires sur la surface du sol.
  - Une exposition prolongée à l'eau (c'est-à-dire plus de 24 heures).
  - Un entretien inadéquat ou l'utilisation de produits de nettoyage inappropriés. Les procédures correctes figurent dans les instructions d'installation de la section « Entretien » ou dans le manuel d'entretien. Ces deux documents sont disponibles sur le site web de BerryAlloc.

4. Les produits LVT ne peuvent pas être posés dans les saunas, les vérandas ou en extérieur. Pour les autres zones, les recommandations du manuel d'installation concernant la surface maximale admissible doivent respecter la température ambiante.

5. Les produits LVT sont des produits de revêtement de sol et ne peuvent donc être posés que sur des surfaces horizontales. La garantie ne couvre pas l'utilisation comme revêtement mural ou d'autres applications non liées au sol.

6. Les produits LVT ne peuvent pas être utilisés comme sol de douche.

Lames & dalles vinyle.
conditions de garantie.

BERRY ALLOC

Garantie résidentielle

La garantie résidentielle s'applique à toutes les lames et dalles LVT placées à l'intérieur et utilisées à des fins résidentielles selon la classification d'usage définie.

1. La garantie est valable à partir du moment où les lames/dalles ont été achetées. La date d'achat figure sur le ticket de caisse original.

2. La politique mise en oeuvre concernant la réduction de la valeur au fil des ans est indiquée dans les tableaux d'amortissement figurant à la fin du présent document de garantie.

3. Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.

Garantie commerciale

La garantie commerciale s'applique à toutes les lames et dalles LVT placées à l'intérieur et utilisées à des fins commerciales selon la classification d'usage définie.

1. La garantie est applicable à partir du moment où les lames/dalles ont été achetées, la date d'achat figurant sur le ticket de caisse original.

2. La politique mise en oeuvre concernant la réduction de la valeur au fil des ans est indiquée dans les tableaux d'amortissement figurant à la fin du présent document de garantie.

3. Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.

4. Pour des applications commerciales spécifiques où des tests et des certifications supplémentaires sont éventuellement requis, la garantie commerciale n'est pas valide. Ces applications commerciales spécifiques doivent être passées en revue au cas par cas par notre service qualité.

   Nous recommandons vivement que vous contactiez votre distributeur avant d'entreprendre votre projet commercial, afin de choisir le sol et les accessoires appropriés.

Que faire en cas de défaut indésirable ?

Vous devez contacter votre revendeur le plus rapidement possible après que le défaut est devenu apparent. Le revendeur soumettra les documents suivants à BerryAlloc lors de la réclamation :

- Un formulaire de réclamation rempli (peut être obtenu sur demande à aftersales@berryalloc.com), accompagné d'une copie de la facture d'achat originale, de l'étiquette figurant sur l'emballage et de quelques photographies du défaut en question. BerryAlloc se réserve le droit d'inspecter le sol et la manière dont il a été installé sur le site.

Si un défaut de produit couvert par la garantie est reconnu par BerryAlloc, le fabriquant se proposera de remplacer les lames défectueuses par des lames de conception similaire (ou équivalente, selon les disponibilités).

Limites de responsabilité

La déclaration de garantie susmentionnée est la seule garantie fournie par BerryAlloc pour ses revêtements de sol et accessoires LVT. Cette garantie est exclusive et remplace toute autre garantie, qu'elle soit orale ou écrite, expresse ou implicite. BerryAlloc décline également toute garantie implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Aucun détaillant, installateur, revendeur, distributeur, agent ou employé n'a le pouvoir d'augmenter la portée ou de modifier les conditions ou la couverture de cette garantie. Aucun accord de réparation ou de remplacement ne pourra en aucun cas avoir pour effet de prolonger la période de couverture de toute garantie fournie.

Si un défaut de produit couvert par la garantie est reconnu par BerryAlloc, le fabricant offrira un remplacement des lames de parquet défectueuses dans le même modèle (ou équivalent s'il n'est pas disponible). La garantie du produit ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre liés au remplacement du matériel endommagé couvert par la garantie. Cette garantie ne couvre pas les frais, dommages ou pertes consécutifs ou spécifiques.

BerryAlloc ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute réclamation, perte ou dommage résultant de l'achat, de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser ses produits ou de toute forme de dommages spécifiques, indirects, accessoires ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les dommages émotionnels, multiples, punitifs ou disculpatoires ou les honoraires d'avocat, même si BerryAlloc ou ses représentants ont été avisés de la possibilité de tels dommages avant la vente.

Cadre légal

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques, qui peuvent changer d'un pays à l'autre. Certains pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages accessoires, consécutifs, émotionnels ou punitifs et, dans ce cas, les exclusions et limitations énoncées ci-dessus seront interprétées et appliquées dans toute la mesure possible par les lois de cet État. Par conséquent, certaines des limitations susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.

Valeur résiduelle de la collection LVT avec :	Garantie résidentielle (20 Ans, À vie)	Garantie commerciale (5 Ans)	Garantie commerciale (10 Ans)
100%	1-5 ans	0-2 ans	0-2 ans
75%	6-10 ans	2-3 ans	2-4 ans
50%	11-15 ans	3-4 ans	4-7 ans
25%	16-20 ans	4-5 ans	7-10 ans

Valeur résiduelle de la collection LVT avec:	Garantie résidentielle (15 ans)
100%	1-3 ans
80%	3-6 ans
60%	6-9 ans
40%	9-12 ans
20%	12-15 ans

Valeur résiduelle de la collection LVT avec:	Garantie commerciale (3 ans)
100%	0-1 ans
75%	1-2 ans
25%	2-3 ans